

## **CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+**

---

États financiers

31 mars 2023

**GRÉGOIRE BONIN CASSIVI CPA INC.**

Le 19 juin 2023

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

---

États financiers

31 mars 2023

### TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Annexes	
Annexe 1 - Frais d'exploitation	12
Annexe 2 - Frais de location	12
Annexe 3 - Frais d'administration	12

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Centre communautaire Rendez-vous 50+

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre communautaire Rendez-vous 50+ (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Lors de l'exercice terminé le 31 mars 2016, l'organisme a comptabilisé à titre de produits de dons un montant de 15 290 \$ qui aurait dû être présenté comme apports reportés afférents aux immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Il aurait fallu comptabiliser, lors de l'exercice précédent, un montant de 6 498 \$ dans les apports reportés afférents aux immobilisations au passif, un montant de 1 529 \$ d'amortissement des apports reportés aux résultats et l'actif net non affecté aurait été diminué de 8 027 \$. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les apports reportés afférents aux immobilisations présentés au passif auraient dû totaliser 3 440 \$, l'excédent des produits sur les charges aurait dû être diminué de 1 529 \$ et l'actif net aurait dû être diminué de 4 969 \$.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'autofinancement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits d'autofinancement, à l'insuffisance des produits sur les charges, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, à l'actif à court terme au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, et à l'actif net aux 1er avril et 31 mars 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autre point*

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre cabinet de comptables professionnels agréés qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 17 juin 2022.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Grégoire Bonin Cassivi Cpa inc.<sup>1</sup>*

Saint-Lambert, le 19 juin 2023

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127729  
Grégoire Bonin Cassivi CPA inc.

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Produits</b>		
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (PSOC) - mission globale	235 630	220 920
Services alimentaires	51 978	49 057
Autofinancement	46 773	16 641
Emploi Québec - Intégration au travail	16 038	28 563
Emploi Québec	4 650	-
Emploi d'été Canada	2 874	8 474
Programme des Bénévoles	2 210	-
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations (note 7)	62	70
Projet Confiance	-	50 289
Programme aide et accompagnement	-	600
	<b>360 215</b>	<b>374 614</b>
<b>Charges</b>		
Frais d'exploitation (annexe 1)	84 521	112 603
Frais de location (annexe 2)	16 367	5 570
Frais d'administration (annexe 3)	267 849	254 815
	<b>368 737</b>	<b>372 988</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	<b>(8 522)</b>	<b>1 626</b>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Gain sur cession d'immobilisations	-	2 750
Amortissement des immobilisations	(10 247)	(3 636)
	<b>(10 247)</b>	<b>(886)</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(18 769)</b>	<b>740</b>

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Solde au début	65 820	44 160	109 980	109 240
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 185)	(8 584)	(18 769)	740
Solde à la fin	55 635	35 576	91 211	109 980

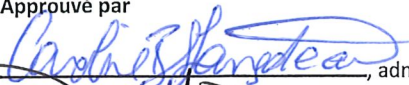
## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

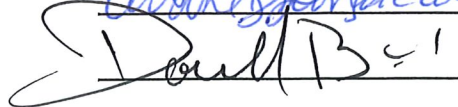
### BILAN

Au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	47 278	36 869
Débiteurs (note 3)	3 949	11 207
Subventions à recevoir	8 650	15 843
Frais payés d'avance	7 101	5 990
	66 978	69 909
Immobilisations (note 4)	56 200	66 447
	<b>123 178</b>	<b>136 356</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	21	24
Créditeurs (note 6)	31 381	25 725
	31 402	25 749
Apport reporté lié aux immobilisations (note 7)	565	627
	<b>31 967</b>	<b>26 376</b>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	55 635	65 820
Non affecté	35 576	44 160
	91 211	109 980
	<b>123 178</b>	<b>136 356</b>

Approuvé par

 , administrateur *secrétaire, Caroline Blier-Langdeau*

 , administrateur *David Brunelle-Lamontagne, Président*



## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18 769)	740
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	10 247	3 636
Gain cession d'immobilisations	-	(2 750)
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations	(62)	(70)
	(8 584)	1 556
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	18 996	(38 103)
	10 412	(36 547)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	(56 682)
Produit de la cession d'immobilisations	-	2 750
	-	(53 932)
<b>Activité de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(3)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	10 409	(90 479)
Encaisse au début	36 869	127 348
Encaisse à la fin	47 278	36 869

# CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS D

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif selon la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec », et est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ». L'organisme est un lieu d'échanges, d'entraide et d'apprentissage réalisés par et pour les femmes et les hommes de 50 ans et plus, de toutes cultures, autonomes ou en légère perte d'autonomie.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés lorsqu'ils sont encaissés. Les produits des services alimentaires sont constatés lorsque les activités ont lieu, que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### Dons reçus sous forme de biens

Les dons reçus sous forme de biens sont constatés à titre de produits et de charges au montant de la juste valeur établie par l'organisme ayant accordé le don au moment où les biens sont reçus.

#### Apports sous forme de services

Certains bénévoles consacrent leur temps afin d'aider l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

---

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Mobilier de bureau	amortissement dégressif	10 %
Matériel roulant	amortissement linéaire	7 ans
Plate-forme élévatrice	amortissement linéaire	10 ans

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

#### 2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

##### Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

#### 3. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Clients - activités	467	-
Taxes sur les transactions commerciales	3 482	7 207
Dons	-	4 000
	3 949	11 207

#### 4. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	15 997	10 405	5 592	6 213
Matériel roulant	56 682	9 514	47 168	55 265
Plate-forme élévatrice	15 290	11 850	3 440	4 969
	87 969	31 769	56 200	66 447

#### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'emprunt bancaire au moyen de cartes de crédit d'un montant autorisé de 30 000 \$ portant intérêts au taux de 10,95 %.

#### 6. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	16 171	7 782
Salaires et vacances	15 210	17 943
	31 381	25 725

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

---

#### 7. APPORT REPORTÉ LIÉ AUX IMMOBILISATIONS

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	627	697
Moins: Montants constatés comme revenu au cours de l'exercice	(62)	(70)
Solde à la fin	565	627

L'organisme a reçu au cours d'un exercice précédent une subvention pour une chaise ergonomique faisant partie des immobilisations. Cette subvention a été comptabilisée comme un apport reporté et est amortie au même rythme que l'immobilisation afférente.

#### 8. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance en décembre 2023 totalise 7 947 \$ pour le prochain exercice. Le bail est renouvelable annuellement.

#### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire et de ses créiteurs.

## CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ-VOUS 50+

### ANNEXES

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
<b>Annexe 1 - Frais d'exploitation</b>		
Services alimentaires	48 989	44 175
Dons de cartes-cadeaux	15 000	-
Activités	14 468	9 627
Transport pour les bénéficiaires	5 858	7 864
Déplacements	206	648
Projet Confiance	-	50 289
	<b>84 521</b>	<b>112 603</b>
<b>Annexe 2 - Frais de location</b>		
Loyer	12 817	2 884
Assurances	3 463	2 650
Taxes et permis	87	36
	<b>16 367</b>	<b>5 570</b>
<b>Annexe 3 - Frais d'administration</b>		
Salaires et charges sociales	243 405	228 554
Honoraires professionnels	10 341	3 972
Fournitures de bureau	8 057	18 271
Télécommunications	3 580	3 126
Publicité et promotion	1 543	-
Autres	358	607
Frais bancaires	565	285
	<b>267 849</b>	<b>254 815</b>